

# Règlement du concours de logo du réseau EcotoxicoMic

\*\*\*

## Article 1 : Objet du concours.

Le RTP EcotoxicoMic organise un concours de logo. Le présent règlement définit les modalités pratiques et les règles applicables à ce concours. L'objectif est de définir une identité visuelle pour le réseau EcotoxicoMic.

Ce logo servira à identifier de manière univoque et immédiate ce réseau sur tous les supports qu'il utilise (site internet, outils de communication, etc.).

Cette identité choisie pourra être modifiée ou remplacée à tout moment sur décision du bureau du RTP EcotoxicoMic.

## Article 2 : Modalités de participation.

- a) La participation au concours est gratuite.
- b) Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale.
- c) Dans le cas d'un projet réalisé par un collectif ou une personne morale, il appartient aux auteurs de ce projet de désigner comme mandataire une personne physique le ou la représentant.
- d) Les candidats peuvent présenter au maximum deux logos symbolisant le réseau.

## Article 3 : Calendrier et choix du lauréat.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 28/02/2016.

La pré-sélection, si nécessaire, s'effectuera du 28/02/2016 au 16/03/2016 par les 11 membres du bureau du RTP.

Le choix du logo aura lieu lors du prochain colloque d'écotoxicologie microbienne, qui aura lieu à Valence TGV du 16 au 18 mars 2016, sous forme d'un vote ouvert à tous les participants au colloque.

Le résultat sera communiqué lors de ce colloque. La remise du prix aura lieu à cette occasion, si le gagnant fait partie des participants au colloque. Au cas contraire, le prix sera remis selon une modalité à définir avec le lauréat.

## Article 4 : Prix.

L'auteur du logo choisi gagnera une tablette numérique d'une valeur maximale de 500 €.

## Article 5 : Cahier des charges.

Le logo envoyé devra tenir compte des contraintes suivantes :

- a) Il est interdit de détourner un logo, une marque ou tout autre élément non-libre de droit ;
- b) Le logo pourra inclure le label « EcotoxicoMic » (mais sans mentionner le RTP) ou être entièrement visuel (i.e. sans la mention du label « EcotoxicoMic ») ;
- c) il pourra prendre n'importe quelle forme ou couleur ;
- d) il devra être clair et lisible ;
- e) Il ne doit pas avoir un caractère politique, confusionnel, polémique ou injurieux.

## Article 6 : Documents à transmettre.

Chaque projet devra être envoyé en version électronique sous forme d'un dossier comprenant :

- a) les coordonnées du candidat (incluant une adresse mail) ;
- b) une représentation du logo en couleur et une représentation en niveau de gris,
- c) une déclaration sur l'honneur, signée par le participant, affirmant que le projet est le fruit de son travail personnel et que celui-ci ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur ;
- d) le présent règlement dûment paraphé.

Il sera demandé au lauréat de fournir les documents originaux (déclaration sur l'honneur et règlement paraphé) au moment de la remise du prix.

**Article 7 : Droits d'auteur.**

Le lauréat accepte que

- a) les droits d'auteur de son projet soient transférés, à titre exclusif et gratuit, au RTP EcotoxicoMic (et aux éventuels réseaux qui découleront de ce RTP) ;
- b) le RTP EcotoxicoMic (et les éventuels réseaux qui découleront de ce RTP) reproduise son logo sur tout support de son choix et pour toute communication publique que le réseau EcotoxicoMic souhaite ;
- c) le logo, puisse être modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits ;
- d) le logo soit publié sans contribution financière, pour toutes les opérations liées au présent concours, soit la diffusion, la reproduction, l'exposition et la publication.

**Article 8 : Réception des projets.**

Tous les projets devront être expédiés par mail à l'adresse suivante : [stephane.pesce@irstea.fr](mailto:stephane.pesce@irstea.fr)

Un accusé de réception sera envoyé dans un délai de 5 jours maximum.

**Article 9 : Acceptation du présent règlement.**

Le fait de participer implique l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement.